

seraient établies en l'espace de quelques jours, mais ces quelques jours sont devenus sept mois entiers. Cela ne nous incite guère à accorder beaucoup de crédit aux déclarations du ministre quant à ses intentions. Je pense que nous serions mieux inspirés en suivant de près ce qu'il fait et ce qu'il s'abstient de faire.

L'extension de notre juridiction sur le plateau continental est un sujet dont on a beaucoup discuté au comité et dans les milieux de la pêche. Le ministre a lui-même fait grand état de cette idée devant le comité et ailleurs, en déclarant que le gouvernement avait l'intention d'étendre cette juridiction dans ces secteurs afin d'y assujettir la pêche aux poissons de fond et de réglementer la pêche jusqu'au talus continental. Il y a quelques années, le comité des pêches, qui a étudié la question, a recommandé à l'unanimité au gouvernement d'étendre la juridiction du Canada au plateau et au talus continentaux. Le ministre n'en a tenu aucun compte dans sa déclaration d'aujourd'hui, comme il n'en a tenu aucun compte jusqu'ici d'ailleurs. Rien dans cette déclaration n'indique qu'on prenne cette question en considération d'une façon ou de l'autre. En fait, quand le ministre y parle de tracer des lignes de fermeture à l'entrée de certaines eaux, je suis porté à croire qu'on n'en a tenu aucun compte.

Notre étude des pêches doit se faire sur deux fronts. D'entrée de jeu, il y a la mesure dans laquelle nous pouvons étendre notre juridiction jusqu'au bord du talus continental ainsi que celle dans laquelle nous pouvons passer des accords internationaux pour préserver nos pêches hauturières. Nous avons un levier que nous n'avons pas actionné. Si l'État avait entrepris d'inclure en deçà de la ligne de fermeture le plateau continental et le bord du talus, nous aurions pu empêcher que le ministre permette à l'URSS de pêcher dans nos eaux territoriales, ce qu'il a fait plus tôt cette année.

Pour en revenir à la confiance que nous devrions accorder au ministre, lorsque les parlementaires l'ont questionné sur l'accord avec l'Union soviétique, il a dit qu'il renverrait volontiers la question au comité permanent. Jusqu'ici, il n'en a pas tenu compte. Il nous faut un peu plus de dynamisme, non seulement de la part du ministre des Pêches, mais encore de celui des Affaires extérieures, et moins de tergiversations.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable ministre de nous avoir remis à l'avance la version française de la déclaration qu'il vient de faire.

Nous sommes très heureux des mesures qui viennent d'être prises par le gouvernement, grâce à l'excellent travail du ministre des Pêches et des Forêts.

Il y a très longtemps que les pêcheurs de la côte est du Canada exigent l'adoption de ces mesures afin de conserver pour eux-mêmes la récolte possible de poissons, et nous en sommes fiers. Aussi, afin de contrôler à l'avenir les dangers de pollution des eaux territoriales, je crois que l'adoption de ces mesures s'imposait.

Nous félicitons donc le ministre et nous espérons qu'il continuera à porter son attention aux pêcheurs et à tous les intéressés, pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

LES POSTES

DÉCLARATION RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU SERVICE AU GUICHET OFFERT LE SAMEDI

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'annoncer que les grands bureaux de poste et la plupart des succursales postales des centres urbains vont reprendre le service au guichet complet offert le samedi. (*Applaudissements*)

Ce service complet va remplacer le service restreint offert au public depuis l'adoption de la semaine de distribution de cinq jours, en février 1969.

Nous avons fait une enquête exhaustive des services fournis le samedi. Cette enquête a révélé la nécessité d'offrir au public des services tels que la vente de timbres et de mandats-poste dans la plupart des bureaux. Cependant, l'enquête a également révélé que les besoins varient considérablement d'une ville à l'autre, et même dans les divers quartiers d'une même ville.

[Traduction]

Aussi, les heures de service le samedi dans les divers bureaux de poste et le choix des bureaux qui fourniront ce service amélioré seront déterminés par les besoins locaux. Cette décision sera donc laissée à la discrétion des cadres supérieurs sur place qui connaissent bien les conditions locales et les exigences du service. Le service amélioré sera offert au public à titre permanent à partir du 9 janvier 1971. Joyeux Noël à tous les employés et tous les usagers des Postes.

• (11.40 a.m.)

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais, pour commencer, remercier le ministre d'avoir bien voulu nous fournir en temps opportun le texte de sa déclaration dans les deux langues. Je dirai même qu'en se montrant si attentionné et si courtois d'une façon générale, il enlève un peu de piment et d'agrément au rôle que je voudrais jouer au nom du parti conservateur progressiste. J'ai été frappé par un fait étrange, qu'il soit devenu nécessaire d'annoncer à la Chambre des communes le rétablissement des services postaux destinés au peuple canadien. Je me réjouis de cette reprise, mais il est surprenant qu'il ait été nécessaire de l'annoncer. Monsieur l'Orateur, je pense que c'est là un autre cas de répudiation des innovations les plus absurdes et les plus tortueuses du prédécesseur du ministre et je félicite le ministre actuel d'avoir bien voulu reconnaître que certains événements, incidents et développements d'il y a quelques mois étaient en fait des erreurs lamentables. Je remarque qu'il a fallu des études très poussées du service fourni le samedi. A mon avis, ce n'était pas bien nécessaire. Pourquoi une grande enquête quand on sait que d'innombrables Canadiens trouvent difficile de faire leurs affaires par la poste les autres jours de la semaine et que nombreux sont ceux qui profitent de leurs courses du samedi pour passer à la poste? Il n'était pas nécessaire de faire une enquête majeure là-dessus.